

Communiqué de presse

Toulouse, le
26 février 2015

La transition énergétique en marche en Midi-Pyrénées : avec 47 projets de territoires à énergie positive pour la croissance verte affichés, la région se place au 1^{er} rang au niveau national

528 territoires ont répondu présents à l'appel à projets « territoires à énergie positive pour la croissance verte » lancé par Ségolène Royal en septembre dernier parmi lesquels 47 projets déposés en Midi-Pyrénées. Ils étaient réunis, ce mardi 24 février, par la DREAL Midi-Pyrénées, sous l'autorité du préfet de région, en présence des partenaires régionaux (Conseil régional, ADEME, Caisse des dépôts).

Une forte mobilisation en Midi-Pyrénées

Midi-Pyrénées s'est illustrée par une mobilisation de grande ampleur avec 47 projets affichés par des territoires présentant des profils variés, de la commune au département, et couvrant aussi bien des zones urbaines que rurales (voir liste en annexe).

Les projets proposés développent des actions dans différents domaines :

- la mobilité : bornes de recharge de véhicules électriques, achat de véhicules peu émetteurs, développement de réseaux cyclables, création d'aires de covoiturage...
- les énergies renouvelables : projets de méthanisation, de réseau de chaleur bois, photovoltaïques, structuration de filière bois et création de plate-formes...
- l'économie circulaire : création de circuits courts de proximité en matière alimentaire, traitement et valorisation de déchets, redevance incitative...
- l'aménagement et le logement : éco-quartiers, opérations centre-bourgs, chartes forestières, rénovation énergétique des logements et bâtiments publics...

Contacts Presse

DREAL Midi-Pyrénées
Brigitte PONCET
☎ 06.07.41.05.75
☎ 05.62.30.26.33

Préfecture de région
Sophie LESAFFRE
☎ 06.35.16.36.31
☎ 05.34.45.38.31

Virginie AVIZOU
☎ 06.85.80.22.14
☎ 05.34.45.36.17
1, place Saint-Étienne
31038 TOULOUSE
CEDEX 9
☎ 05.34.45.34.45

Cette rencontre du 24 février a été l'occasion, pour les porteurs de projets, d'échanger sur les dispositifs d'accompagnement et de soutien financier proposés, de poser les bases d'un réseau d'échanges permettant à chacun de nourrir son projet au contact des autres.

Un accompagnement particulier pour ces territoires

Ces territoires lauréats ont défini leurs engagements en faveur de la transition énergétique et Ségolène Royal, ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie a annoncé, le 9 février dernier, l'ouverture d'un fonds spécial pour la transition énergétique qui contribuera à compléter les dispositifs d'aides financières existants.

En Midi-Pyrénées :

- . 18 territoires se verront attribuer une aide financière de 500 000€ qui pourra être portée jusqu'à 2 millions d'euros en fonction de la qualité des projets et de leur contribution efficace à la baisse de la consommation d'énergie sur le territoire, à la production d'énergie renouvelable et à la mobilisation citoyenne.
- . 19 territoires ont vocation à bénéficier également de cette aide après un accompagnement pour la finalisation de leur projet ;
- . 10 projets ayant présenté un projet ciblé seront soutenus localement.

Un territoire à énergie positive pour la croissance verte, qu'est-ce-que c'est ?

Un territoire à énergie positive est un territoire de l'excellence environnementale qui définit un programme d'actions. Il se fixe des objectifs dans les domaines suivants :

- la réduction de la consommation d'énergie dans les bâtiments ;
- la diminution des émissions de gaz à effet de serre dans les transports ;
- une gestion plus durable des déchets ;
- le développement des énergies renouvelables ;
- la préservation de la biodiversité ;
- l'éducation à l'environnement et la participation citoyenne.

Il s'agit, pour eux, de tendre à l'horizon 2050 vers un équilibre entre consommations et productions locales et de faciliter l'implantation et le développement de filières vertes créatrices d'emplois. Le projet territorial global s'appuie sur une démarche participative qui associe les acteurs économiques, les associations et les citoyens.

Le projet de loi relatif à la transition énergétique pour la croissance verte en cours de discussion au Sénat.

Ce texte vise à lutter contre le dérèglement climatique et trace la voie vers la transformation de notre mix énergétique en visant notamment :

- . d'ici à 2030 : la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) de 40 %, la réduction de la consommation d'énergies fossiles de 30 % et l'augmentation de la part d'énergies renouvelables pour la porter à 32 %;
- . d'ici à 2050 : la réduction de la consommation totale d'énergie de 50 % et la réduction des émissions de GES de 75 % par rapport à 1990.

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE pour la
CROISSANCE VERTE